

# Comité de conjoncture du 24 juillet 2019

*Communiqué par le ministère de l'Économie*

Le Comité de conjoncture a analysé en date du 24 juillet 2019 la situation du marché du travail du mois de juin 2019 et la situation conjoncturelle nationale.

Au mois de juillet 2019, le nombre de demandes introduites en matière de chômage partiel a augmenté de cinq unités par rapport au mois précédent. Au total, 19 entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure au cours du mois prochain.

Après analyse des dossiers soumis, le Comité de conjoncture a statué favorablement sur 17 demandes, la décision finale de l'attribution de ce soutien incombant au Conseil de gouvernement.

Dans les entreprises concernées, il est attendu que sur un effectif total de 9.537 personnes, 1.160 salariés travaillent à horaire réduit. Les dépenses à charge du Fonds pour l'emploi pour le mois d'août 2019 sont de 1.838.000 euros au cas où l'ensemble des entreprises concernées profiterait pleinement des régimes de chômage partiel accordés.

En outre, le Comité de conjoncture a émis un avis positif au sujet de trois demandes d'exemption fiscale d'indemnités bénévoles de licenciement, en application de l'article 115 [10] L.I.R. Cette demande concerne 59 personnes.

*La prochaine réunion du Comité de conjoncture est fixée au mercredi 28 août 2019.*